

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 septembre 2020

CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL - (N° 3301)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Adopté

AMENDEMENT

N ° 222

présenté par
M. Balanant

ARTICLE 5

I. – À la seconde phrase de l’alinéa 2, supprimer la première occurrence du mot :

« soit ».

II. – En conséquence, à la même phrase, après le mot :

« environnemental »,

insérer le mot :

« soit ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.